



CONCOURS INTERNE, L'ARNAQUE DU SIÈCLE.

En 2021, je fais partie des 24 lauréates au concours interne du MAA.

Malheureusement, mon travail n'est pas encore terminé. J'imagine qu'un tel investissement sera forcément reconnu par le Ministère et justement rétribué...

Je viens de recevoir mon arrêté officiel portant recrutement par concours interne :

**JE SUIS RECLASSÉE À UN
ÉCHELON INFÉRIEUR !!
466 versus 461**

Comment est-ce possible ?

Les textes officiels ne prennent pas en compte l'ancienneté accumulée au cours de la carrière de l'agent lors du passage sur la grille ACEN (juste avant le passage à la catégorie 2 et 4).

J'aurai dû, normalement, être reclassée à l'indice 492 et gagner environ 100€ de plus.

Que faire alors ?

Un arrêté peut être contesté **dans les 2 MOIS** après sa publication officielle (ici, 19 octobre 2021).

**J'ai donc, dans mon cas,
jusqu'au 19 décembre 2021
pour faire parvenir ma
requête au Ministère.**

- ✓ 12 ans d'ancienneté en cat.3
- ✓ reclassement dans la grille ACEN
- ✓ réussite au concours (admissibilité).
- ✓ passage dans la grille salariale des cat.2 / 4
- ✓ 9 semaines de formation
- ✓ rédaction et soutenance mémoire
- ✓ rédaction écrits réflexifs
- ✓ inspection (en cours)

✗ AUGMENTATION DE SALAIRE



SENTIMENT D'INJUSTICE, DE NON VALORISATION DE LA PART DE L'EMPLOYEUR.

JE CONTACTE RAPIDEMENT LA CGT !

agricole@cgt-ep.org

**ELLE M'AIDERA À ENGAGER LES RECOURS NÉCESSAIRES
AUPRÈS DU MINISTÈRE.**

REJOIGNEZ UN SYNDICAT OFFENSIF ET COMBATIF, **REJOIGNEZ LA CGT !**

RETROUVEZ LA SUR :